

RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES

TIR A L'ARC

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

**Ce cahier des charges technique n'est pas exhaustif,
il sera complété au fil des Championnats à venir.**

09/10/2019



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

INFRASTRUCTURES ET ORGANISATION

1) TERRAIN

Le site doit avoir une superficie assez grande pour pouvoir mettre en place un parcours d'environ deux heures de marche (variation importante en kilomètres selon le type de terrain).

L'organisateur doit avoir toutes les autorisations des propriétaires des terrains et prévenir la municipalité de l'organisation de ce type d'épreuve.

Dans la mesure du possible, les cibles ne doivent pas être visibles l'une de l'autre. Toutefois, et en fonction de la configuration du terrain, s'il est possible d'apercevoir une autre cible, cela ne sera en aucun cas la suivante.

Les départs doivent pouvoir se faire simultanément à plusieurs cibles. L'idéal étant de faire un parcours avec comme point névralgique le centre. Un minimum de 3 départs est à prévoir.

Le terrain doit être accessible, vallonné mais non accidenté. Il peut être accessible aux personnes à mobilité réduite, mais sans obligation (le préciser sur le dossier d'inscription).

Le poste de secours est installé au point névralgique (point de contrôle) du parcours et toutes les cibles doivent être accessibles.

Le site doit permettre une communication rapide entre le point de contrôle ou de secours et les responsables de peloton, accessibilité au réseau de téléphonie mobile, ou avec des émetteurs portables.

Les quotas de participants par département sont diffusés par la CNS en avril de chaque année en fonction des dossiers de recensement.

Suivant la capacité d'accueil, le département organisateur peut engager le nombre d'archers qu'il souhaite. S'il reste de la place disponible sur le parcours, des archers de moins de 11 ans de la région organisatrice ainsi que des archers en situation de handicap invités peuvent y prendre place, sans toutefois prétendre à un classement national.

2) MATERIEL

La ciblerie utilisée pour la manifestation est neuve, achetée pour l'occasion. Elle peut être composée de différents types : paillons, mousses, etc... Elle est fixée aux chevalets, eux-mêmes fixés au sol à l'aide de cordes et de piquets. Les cibles peuvent également être posées à même le sol, contre un arbre, à condition qu'elles soient fixées à celui-ci.

Chaque équipe est dotée d'un livret de marque dans lequel elle consigne les points marqués par chaque archer tout au long du parcours, ainsi que les réponses aux différentes questions.

Elle est également dotée d'un carnet de route avec toutes les indications nécessaires pour rallier le point d'arrivée, et qui reprend tous les blasons utilisés sur le parcours avec le détail des zones de points.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Le signal de début et de fin des tirs sera donné par le responsable de chaque peloton.

3) GREFFE

Un local est affecté au greffe (hall de gymnase par exemple) pour la réception des représentants des délégations.

Le greffe doit être ouvert l'après-midi du samedi jusqu'à 19h minimum, ainsi que le dimanche jusqu'au début des tirs.

Les horaires d'ouverture sont rappelés dans le dossier d'inscription.

Il est souhaitable de prévoir deux personnes minimum pour la tenue du greffe.

Un seul représentant par département dont le nom sera demandé dans le dossier d'inscription est habilité à retirer les documents. Aucune autre personne que ce référent ne pourra intervenir auprès des organisateurs pour toute demande ou modification.

Les dispositions communes à toutes les épreuves nationales, les catégories d'âges, ainsi que le détail des différentes amendes possibles et leur montant afférant seront visiblement affichées.

Concernant le contrôle des licences, le greffe se contente de vérifier les noms des participants avec chaque référent de département à l'aide d'une liste éditée depuis Gestarc. Il n'oublie pas de signaler qu'un contrôle sera effectué sur le pas de tir, lors de la vérification du matériel.

4) INSTALLATIONS SANITAIRES

Les installations sanitaires doivent être en nombre suffisant pour accueillir 200 personnes.

Il est également nécessaire de prévoir des sanitaires aux normes pour les personnes en situation de handicap. L'approvisionnement en papier et autres consommables est vérifié plusieurs fois dans le courant du week-end, de même que l'état de propreté des lieux.

On veillera également au respect des énergies dépensées (eau, électricité).

L'organisateur plantera en nombre suffisant des points de collecte sélective de déchets, facilement identifiables, aux endroits stratégiques du site.

Les bénévoles œuvrant au bon déroulement de la manifestation sont sensibilisés par le comité d'organisation, et demeurent attentifs au respect des points de ce chapitre.

5) CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un local est réservé au contrôle anti-dopage. Il ne doit comporter aucune fenêtre, et doit être équipé d'un WC, ou pour le moins d'un point d'eau. (cf. dispositions réglementaires des contrôles anti-dopage).

Ce local est le plus près possible du terrain de tir, et son accès doit être fléché visiblement depuis l'ensemble des installations de la rencontre.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Le local sera fermé à clef durant toute la manifestation, et celle-ci détenue par le délégué fédéral au contrôle (généralement le délégué départemental ou le président du comité départemental UFOLEP).

6) SAISIE DES RESULTATS

Un local isolé et clos est alloué à la saisie des résultats.

Seuls les membres du groupe résultats, les membres de la C.N.S., les élus représentant l'échelon national, régional, départemental, le permanent national, et le délégué départemental sont autorisés à y accéder.

La saisie des résultats est gérée par la C.N.S. et supplée par les membres du groupe résultats.

Les résultats ne seront diffusés qu'à la fin de la journée. En aucun cas ils ne seront communiqués avant la cérémonie de remise de récompenses.

7) REMISE DES RECOMPENSES

La cérémonie de remise de récompenses s'effectue à l'issue de la journée (vers 18 H 30). Elle sera précédée d'un temps protocolaire avec prise de parole des officiels de l'UFOLEP, des partenaires et des représentants des collectivités territoriales.

Elle doit se dérouler le plus rapidement possible après les tirs sur le terrain de la rencontre si le temps le permet. Dans le cas contraire, l'organisateur, doit prévoir un repli dans un lieu abrité pouvant accueillir tous les participants.

Les médailles sont fournies par l'échelon national via la C.N.S. En outre, l'organisateur doit prévoir un souvenir de participation à remettre aux archers en situation de handicap **invités**, ainsi qu'aux archers de la catégorie moins de 11 ans de la région organisatrice.

Le comité d'organisation doit s'assurer que les différents trophées seront bien rapportés par les détenteurs de l'année passée.

Le comité d'organisation doit veiller à ce que les récompenses soient remises par l'ensemble des officiels.

8) PLANS ET TRANSPORTS

L'organisateur étudiera les itinéraires les plus pratiques et les moins énergivores pour l'accès aux différents points du site (hôtels, lieu de compétition, etc...), et en fournira le plan dans le dossier d'inscription.

Afin de limiter l'usage des transports individuels sur place, l'organisateur prévoira des navettes pour certains déplacements (hébergements collectifs, gare ...etc.)



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

9) RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Une ou plusieurs buvettes peuvent être mises en place en respectant une tarification juste et adaptée.

L'accueil des participants se faisant du samedi après-midi au dimanche soir, l'organisateur doit proposer de la restauration samedi soir, dimanche midi et dimanche soir.

L'organisateur prend à sa charge la distribution des pique-niques sur le parcours puisque les pelotons mangent sur place entre deux cibles.

Si la qualité est une des préoccupations des organisateurs, le prix des repas doit en être une autre, la principale étant de réussir un moment convivial pour tous, ce qui est l'attente primordiale de la majorité des participants. Le choix du mode de restauration pour le samedi soir est laissé à l'appréciation de l'organisateur. Le plateau repas est conseillé pour les repas du dimanche midi, en sachant qu'il faut organiser deux services. Les expériences passées ayant montré les limites de ce mode de restauration, les repas "type buffet" sont à proscrire (nourriture et choix en quantité insuffisante, temps d'attente trop long etc...). Si le repas de clôture est l'occasion de découvrir des traditions culinaires locales, le tarif doit être abordable pour tous (sans être imposé, il est recommandé de pratiquer un prix avoisinant les 15 à 18 euros). Des boissons peuvent être proposées en supplément sur le lieu de restauration.

Il faut éviter l'appellation de "repas de gala", et privilégier "repas de clôture" par exemple.

Concernant les menus, l'organisateur gardera présent à l'esprit que, ce rassemblement s'adresse en majorité à des jeunes.

Sur la partie restauration, le comité d'organisation peut agir en faveur du développement durable et de la santé. Il choisit des produits en gros conditionnement en évitant les suremballages. Il utilise des gobelets réutilisables consignés ou recyclables, de la vaisselle compostable, des nappes et serviettes si possible en matériaux recyclés. Il propose des menus équilibrés à base de produits "bio" ou issus de l'agriculture locale.

L'organisateur doit se renseigner auprès des services municipaux sur la capacité d'accueil de la salle de restauration afin de respecter les normes de sécurité. En cas de capacité réduite de la salle, celle-ci sera mentionnée sur le dossier d'inscription, ainsi que le mode d'attribution des places.

L'organisateur proposera, dans le dossier d'inscription, dans la mesure du possible des hébergements collectifs, ou à défaut les coordonnées d'hébergements de groupes (auberges de jeunesse, etc...), ainsi qu'une liste détaillée d'hôtels, campings, chambres d'hôtes.

10) DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est transmis uniquement sur support informatique. Il doit comporter tous les renseignements nécessaires à la préparation de l'organisation du déplacement.

Tous les efforts réalisés par l'organisation dans la démarche du développement durable sont l'objet d'une large communication.

Tous les documents seront établis sous format numérique permettant le remplissage informatique.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Les inscriptions à la compétition et la composition des équipes s'effectuent uniquement sur le site de gestion nationale «Gestarc» par les commissions techniques départementales, seules habilitées à le faire, de même que toutes les prestations proposées par l'organisateur (repas, hébergements collectifs, souvenirs de la manifestation, etc...).

Il comprend obligatoirement :

- Un plan ainsi que le détail des différentes possibilités d'accès. Il sera rappelé l'intérêt éco-responsable d'utiliser les transports collectifs ou le covoiturage.
- Un plan des installations, ainsi qu'un plan d'accès (voir Chapitre 8)
- Une fiche hébergement listant les différentes possibilités et coordonnées (campings, chambres d'hôtes, hôtels...), accompagnée d'une fiche descriptive des éventuels hébergements collectifs gérés par les organisateurs afin de les mettre en valeur.
- Une fiche restauration détaillant les menus et prix des différents repas.
- Une fiche présentant les horaires des différents temps forts du week-end (greffe, repas, réunions, vins d'honneur, etc...).
- Une fiche «Libre Expression». Devant les difficultés rencontrées pour tenir une réunion regroupant tous les responsables départementaux, les départements peuvent s'exprimer au travers de cette fiche. La C.N.S. s'engage à analyser consciencieusement l'ensemble des remarques qui lui seront transmises, et à y apporter des réponses ou commentaires dans les meilleurs délais.
- Une fiche de rappels et recommandations importantes.
- Il sera rappelé que les chèques doivent émaner des comités départementaux respectifs. (simplicité de traitement, garantie, respect de la hiérarchie et de l'information).

Il peut comprendre :

- Une fiche de rachat de matériel
- Le détail des animations et visites possibles.
- Une fiche de présentation des clubs du département.
- Une brochure descriptive des spécificités locales.
- Tout autre document nécessaire au bon déroulement du week-end.

Le dossier d'inscription sera transmis pour validation à la C.N.S. trois mois avant la date de la rencontre, qui transmettra à l'échelon national pour obtenir le bon à tirer "BAT" (veiller au respect de la taille de caractères et à la charte graphique UFOLEP). En cas de non-respect de ces dispositions, l'UFOLEP nationale ne versera pas, au comité organisateur, les participations financières prévues.

L'UFOLEP nationale transmettra le dossier d'inscription aux départements concernés deux mois avant la date de la rencontre. Les inscriptions et réservations doivent être réalisées au moins un mois avant la date de la rencontre. Le règlement doit être retourné au comité organisateur dans ce même délai.

Le comité organisateur devra réaliser :

Le dossier d'inscription des équipes à envoyer à tous les départements.

Un livret éducatif à envoyer aux équipes, dès la fermeture des inscriptions, avec les informations qui serviront à répondre au questionnaire.



Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane Cahier des Charges Technique

Un carnet de route à distribuer aux pelotons pour les déplacements d'une cible à l'autre.
Un carnet de route plus détaillé à remettre au responsable de peloton avec les questions.
Un livret de marque pour chaque équipe pour noter les réponses aux questions, les points en cible et les éventuelles pénalités.

Les accompagnateurs des équipes ne peuvent pas suivre les équipes sur le parcours mais l'organisateur peut prévoir, des randonnées parallèles aux parcours jeunes afin de faire découvrir certaines cibles mais en aucun cas dans la totalité de la rencontre.

11) DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont publiés chaque année dans les règlements financiers des dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales. Ils feront l'objet d'une facturation globale directement par l'échelon national à chaque comité départemental.

12) DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

L'organisateur, après avoir trouvé le parcours idéal, devra prendre des photos et organiser le balisage du terrain selon les critères indiqués dans le règlement, peu de temps avant la rencontre (évolution et modification rapide de la végétation).

Les cibles devront être mises en place de façon à ce que la sécurité des concurrents soit maximum. La ciblerie sera fixée au sol.

Les matériaux constituant la ciblerie peuvent être de différentes matières (mousse, paille) en fonction de la configuration du terrain.

Les blasons seront fournis par la CNS (via l'APSL qui enverra la facture).

Dans une démarche éducative et sportive, il est nécessaire de prévoir des activités annexes, culturelles, ludiques ou sportives tout au long du week-end ; c'est l'occasion de montrer notre vocation multisports, et de faire découvrir de nouvelles disciplines. Une activité sarbacane notamment est la bienvenue.

Une vérification du matériel est effectuée préalablement aux tirs, accompagnée de la vérification des licences, et éventuellement de la pesée des arcs à poulies (celle-ci pouvant intervenir également à n'importe quel moment de la compétition). ***Un rappel de ce point sera inséré dans le dossier d'inscription.***

13) ARBITRAGE

Il est nécessaire de prévoir un responsable par peloton (si possible un arbitre, mais un archer confirmé peut remplir ce rôle). Une réunion **obligatoire** de tous les responsables de peloton se déroule avec visite du site le samedi après-midi. L'accent sera mis sur le rôle éducatif et de maintien de cohésion de groupe du responsable de peloton.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Le département organisateur devra fournir à la CNS la liste des responsables de pelotons du département et éventuellement de la région (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse E-mail.

La C.N.S. se charge de compléter la liste avec des volontaires.

Il est rappelé aux responsables de pelotons de faire respecter impérativement les règlements et de les respecter eux-mêmes. (Respect des consignes sur le comportement, l'alcool, tabac, cigarette électronique, téléphone, l'occupation des zones, etc...). Un récapitulatif est effectué lors de la réunion du samedi.

14) INDEMNISATIONS OFFICIELS

Les repas et hébergements des arbitres, responsables de pelotons et officiels peuvent être pris en charge par le comité organisateur (en fonction du budget alloué) sur financement national versé au département organisateur.

Le calcul du nombre de tickets repas nécessaire, incombe à la C.N.S. qui les réservera auprès du comité organisateur. Celui-ci les tiendra à sa disposition le samedi après-midi.

Pour privilégier la convivialité ainsi que les facilités de déplacement, le choix de l'hébergement des arbitres, responsables de pelotons et officiels est laissé à la convenance de chacun. Afin de procéder à leur indemnisation, il leur sera demandé un justificatif.

Le comité organisateur se charge de collecter les éléments nécessaires à l'indemnisation des arbitres, responsables de pelotons et officiels, établira le récapitulatif des versements à effectuer, et enverra un double à la CNS. La CNS pourra en cas de besoin suppléer cette action.

15) GENERALITES

Il est préférable d'afficher des documents collectifs plus grands, plutôt que de multiplier la distribution individuelle.

Sur le site, la circulation des personnes à mobilité réduite est à faciliter.

Si nécessaire, le plan de situation fourni dans le dossier, mentionnera les passages adaptés.

Afin de garder un esprit en faveur du développement durable, le comité d'organisation favorise l'économie locale, tant dans le choix des cadeaux souvenir de la rencontre, que pour la partie alimentaire de la manifestation. Il privilégie une gadgeterie en matière recyclée ou recyclable et ou issue de production locale ou équitable, des tee-shirts en coton bio et éthique ou en coton recyclé.

Des expositions sur différents sujets comme le dopage, l'alcool ou encore "l'eau une énergie sportive précieuse" sont disponibles dans vos délégations départementale et régionale UFOLEP, n'hésitez pas à vous renseigner et à les utiliser.

Le comité d'organisation veille au nettoyage et à la remise en état d'origine des lieux après la manifestation.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Recommandations importantes concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite sur le parcours. Les arbitres et responsables de pelotons seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire.

Ce cahier des charges technique est complété par le cahier des charges financier des manifestations nationales fourni par l'Ufolep Nationale qui précise entre autres :

- la contribution financière fédérale,
- le rôle des différentes parties prenantes,
- l'importance de la dimension communication des événements,
- l'ensemble des outils à votre disposition,
- les postes organisationnels autour de la pratique sportive : alimentation, ...
- les modalités d'identification des officiels (nationaux et locaux), sachant que les officiels locaux sont à prioriser.

Bon pour accord
(Parapher toutes les pages)

Signature



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

ANNEXE : extrait du règlement d'arbitrage tir à l'arc

5.4 RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES (parcours chlorophylle)

Dans le cadre d'un parcours d'orientation pratiqué en équipe et organisé en pleine nature, le but du rassemblement jeunes est de combiner le tir à l'arc, la découverte de la nature, allié à un questionnaire culturel, afin de développer l'observation et l'esprit d'équipe.

a) Participants

Ce rassemblement est uniquement destiné aux licenciés jeunes à partir de la catégorie 11/12 ans.

L'effectif maximum du rassemblement est limité à 192 archers, soit 48 équipes départementales de 4 archers.

Le quota d'archers par départements est déterminé en fonction du nombre de licenciés jeunes du département déclaré lors du recensement.

b) Composition des équipes

Les équipes sont composées de quatre archers représentant au minimum 2 catégories d'âge différentes. Elles comprendront au minimum une féminine et un sans viseur.

Les équipes comprenant un second archer sans viseur se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les équipes comprenant une seconde féminine se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les deux conditions étant cumulables.

La participation est ouverte aux jeunes archers « poulies » dans les conditions suivantes :

- Un seul archer « poulie » par équipe,
- Catégories 13/14 et 15/16 ans, sans viseur, masculin et féminin, aux mêmes conditions que les archers classiques.
- Catégories 13/14 ans et 15/16 ans, avec viseur, masculin et féminin, avec un handicap de 50 points.

Seuls le second sans viseur et la seconde féminine donnent droit au bonus

Tout département qui présentera plusieurs équipes devra impérativement respecter les conditions de composition des équipes sous peine de ne pouvoir participer.

Toute autre configuration sera étudiée au cas par cas.

La mixité géographique est autorisée si elle ne pénalise pas une équipe d'un département et est limitée à deux départements.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

c) Principe et déroulement

Le parcours est dit « **d'orientation** ». Un carnet de route est fourni à chaque équipe.

Le parcours comprend 24 haltes à des distances inconnues comprises entre 7 et 16 mètres.

Les archers s'élancent sur le parcours par pelotons de deux équipes accompagnés d'un arbitre qui veillera à la sécurité, au bon déroulement des tirs, au marquage des scores, à la cohésion du peloton, en maintenant une ambiance conviviale.

Le départ des pelotons se fait à un rythme régulier adapté à la configuration du parcours.

Après chaque tir, lors du déplacement entre les cibles, l'arbitre pose les questions simultanément aux deux équipes composant le peloton, et en note les réponses.

Le maximum pouvant être totalisé par équipe est de 4000 points, décomptés comme suit :

Tir	Questionnaire	Orientation	TOTAL
3120	600	280	4000

Une pause restauration est obligatoire de 12h00 à 12h45 auprès de la cible la plus proche, tirée ou à tirer. Le panier repas sera prévu par l'organisateur.

c) Distances et blasons

Les distances sont inconnues :

12 cibles à courte distance comprises entre 7 et 11 mètres

12 cibles à longue distance comprises entre 12 et 16 mètres

Tous les archers tirent à la même distance quelle que soit la catégorie d'âge, seule la taille des blasons diffère.

Le pas de tir est matérialisé par une ligne, (*tracée à la chaux ou à la peinture permettant à plusieurs archers de tirer simultanément (au moins 1 archer de chaque équipe tire simultanément).*)

L'archer se tient les deux pieds en arrière de la ligne.

A chaque halte, chaque archer tire trois flèches. Les cordons sont comptés à l'avantage de l'archer. Les blasons, fournis par la CNS Tir à l'Arc, représentent exclusivement des végétaux (2 séries de 12 blasons différents). Ils sont de tailles différentes en fonction de la catégorie d'âge et de la distance, et référencés comme suit : P (petits), M (moyens), G (grands).



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Catégories	Dist. Courtes (7/11 m)	Dist. Longues (12/16 m)
11/12 ans	M	G
13/14 ans et 15/16 ans	P	M

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10 cm du sol. Est mesurée, la côte à partir de la zone la plus basse du blason.

Il n'y a pas de volée d'essai, mais des buttes d'échauffement sont placées à la disposition des archers avant le début de la rencontre.

**RASSEMBLEMENT
NATIONAL
SARBACANE**

**CAHIER DES
CHARGES
TECHNIQUE**

**Ce cahier des charges technique n'est pas exhaustif,
il sera complété au fil des Championnats à venir.**

09/10/2019



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

INFRASTRUCTURES ET ORGANISATION

1) TERRAIN

Le site doit comprendre deux espaces :

- espace pour le tir classique
- espace pour le parcours 3D pouvant accueillir 16 cibles animalières, les départs doivent se faire simultanément à plusieurs cibles.

L'organisateur doit avoir toutes les autorisations des propriétaires des terrains et prévenir la municipalité de l'organisation de ce type d'épreuve.

Le terrain doit être accessible, vallonné mais non accidenté. Il peut être accessible aux personnes à mobilité réduite, mais sans obligation (le préciser sur le dossier d'inscription).

Le poste de secours est installé au point névralgique (point de contrôle) du parcours et toutes les cibles doivent être accessibles.

Le site doit permettre une communication rapide entre le point de contrôle ou de secours, accessibilité au réseau de téléphonie mobile, ou avec des émetteurs portables.

Les quotas de participants par département sont diffusés par la CNS en avril de chaque année en fonction des dossiers de recensement.

Suivant la capacité d'accueil, le département organisateur peut engager le nombre de sarbatins qu'il souhaite. S'il reste de la place disponible, des sarbatins de moins de 11 ans de la région organisatrice ainsi que des sarbatins en situation de handicap invités peuvent y prendre place, sans toutefois prétendre à un classement national.

2) MATERIEL

La ciblerie utilisée pour la manifestation doit être en bon état et adaptée à la discipline. Elle peut être composée de différents types : paillons, mousses, etc...

Des feuilles de marques et de contremarques seront éditées pour le tir classique, ainsi que pour le parcours 3D.

3) GREFFE

Un local est affecté au greffe (hall de gymnase par exemple) pour la réception des représentants des délégations.

Le greffe doit être ouvert l'après-midi du samedi jusqu'à 19h minimum, ainsi que le dimanche jusqu'au début des tirs.

Les horaires d'ouverture sont rappelés dans le dossier d'inscription.

Il est souhaitable de prévoir deux personnes minimum pour la tenue du greffe.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Un seul représentant par département dont le nom sera demandé dans le dossier d'inscription est habilité à retirer les documents. Aucune autre personne que ce référent ne pourra intervenir auprès des organisateurs pour toute demande ou modification.

Les dispositions communes à toutes les épreuves nationales, les catégories d'âges, ainsi que le détail des différentes amendes possibles et leur montant afférant seront visiblement affichées.

Concernant le contrôle des licences, le greffe se contente de vérifier les noms des participants avec chaque référent de département à l'aide d'une liste éditée depuis Gestarc. Il n'oublie pas de signaler qu'un contrôle sera effectué sur le pas de tir, lors de la vérification du matériel.

4) INSTALLATIONS SANITAIRES

Les installations sanitaires doivent être en nombre suffisant pour accueillir 200 personnes.

Il est également nécessaire de prévoir des sanitaires aux normes pour les personnes en situation de handicap. L'approvisionnement en papier et autres consommables est vérifié plusieurs fois dans le courant du week-end, de même que l'état de propreté des lieux.

On veillera également au respect des énergies dépensées (eau, électricité).

L'organisateur implantera en nombre suffisant des points de collecte sélective de déchets, facilement identifiables, aux endroits stratégiques du site.

Les bénévoles œuvrant au bon déroulement de la manifestation sont sensibilisés par le comité d'organisation, et demeurent attentifs au respect des points de ce chapitre.

5) CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un local est réservé au contrôle anti-dopage. Il ne doit comporter aucune fenêtre, et doit être équipé d'un WC, ou pour le moins d'un point d'eau. (cf. dispositions réglementaires des contrôles anti-dopage).

Ce local est le plus près possible du terrain de tir, et son accès doit être fléché visiblement depuis l'ensemble des installations de la rencontre.

Le local sera fermé à clef durant toute la manifestation, et celle-ci détenue par le délégué fédéral au contrôle (généralement le délégué départemental ou le président du comité départemental UFOLEP).

6) SAISIE DES RESULTATS

Un local isolé et clos est alloué à la saisie des résultats.

Seuls les membres du groupe résultats, les membres de la C.N.S., les élus représentant l'échelon national, régional, départemental, le permanent national, et le délégué départemental sont autorisés à y accéder.



Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane Cahier des Charges Technique

La saisie des résultats est gérée par la C.N.S. et supplée par les membres du groupe résultats.

Les résultats ne seront diffusés qu'à la fin de la journée. En aucun cas ils ne seront communiqués avant la cérémonie de remise de récompenses.

7) REMISE DES RECOMPENSES

La cérémonie de remise de récompenses s'effectue à l'issue de la journée (vers 18 H 30). Elle sera précédée d'un temps protocolaire avec prise de parole des officiels de l'UFOLEP, des partenaires et des représentants des collectivités territoriales.

Elle doit se dérouler le plus rapidement possible après les tirs sur le terrain de la rencontre si le temps le permet. Dans le cas contraire, l'organisateur, doit prévoir un repli dans un lieu abrité pouvant accueillir tous les participants.

Les médailles sont fournies par l'échelon national via la C.N.S. En outre, l'organisateur doit prévoir un souvenir de participation à remettre aux sarbatins en situation de handicap **invités**, ainsi qu'aux sarbatins de la catégorie moins de 11 ans de la région organisatrice.

Le comité d'organisation doit s'assurer que les différents trophées seront bien rapportés par les détenteurs de l'année passée.

Le comité d'organisation doit veiller à ce que les récompenses soient remises par l'ensemble des officiels.

8) PLANS ET TRANSPORTS

L'organisateur étudiera les itinéraires les plus pratiques et les moins énergivores pour l'accès aux différents points du site (hôtels, lieu de compétition, etc...), et en fournira le plan dans le dossier d'inscription.

Afin de limiter l'usage des transports individuels sur place, l'organisateur prévoira des navettes pour certains déplacements (hébergements collectifs, gare ...etc.)

9) RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Une ou plusieurs buvettes peuvent être mises en place en respectant une tarification juste et adaptée.

L'accueil des participants se faisant du samedi après-midi au dimanche soir, l'organisateur doit proposer de la restauration samedi soir, dimanche midi et dimanche soir.

Si la qualité est une des préoccupations des organisateurs, le prix des repas doit en être une autre, la principale étant de réussir un moment convivial pour tous, ce qui est l'attente primordiale de la majorité des participants. Le choix du mode de restauration pour le samedi soir est laissé à l'appréciation de l'organisateur. Le plateau repas est conseillé pour les repas du dimanche midi, en sachant qu'il faut organiser deux services. Les expériences passées ayant montré les limites de ce mode de restauration, les repas "type buffet" sont à proscrire (nourriture et choix en quantité insuffisante, temps d'attente trop long etc...). Si le repas de clôture est l'occasion de découvrir des



Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane Cahier des Charges Technique

traditions culinaires locales, le tarif doit être abordable pour tous (sans être imposé, il est recommandé de pratiquer un prix avoisinant les 15 à 18 euros). Des boissons peuvent être proposées en supplément sur le lieu de restauration.

Il faut éviter l'appellation de "repas de gala", et privilégier "repas de clôture" par exemple.

Concernant les menus, l'organisateur gardera présent à l'esprit que cette manifestation s'adresse également au rassemblement national jeunes tir à l'arc.

Sur la partie restauration, le comité d'organisation peut agir en faveur du développement durable et de la santé. Il choisit des produits en gros conditionnement en évitant les suremballages. Il utilise des gobelets réutilisables consignés ou recyclables, de la vaisselle compostable, des nappes et serviettes si possible en matériaux recyclés. Il propose des menus équilibrés à base de produits "bio" ou issus de l'agriculture locale.

L'organisateur doit se renseigner auprès des services municipaux sur la capacité d'accueil de la salle de restauration afin de respecter les normes de sécurité. En cas de capacité réduite de la salle, celle-ci sera mentionnée sur le dossier d'inscription, ainsi que le mode d'attribution des places.

L'organisateur proposera, dans le dossier d'inscription, dans la mesure du possible des hébergements collectifs, ou à défaut les coordonnées d'hébergements de groupes (auberges de jeunesse, etc...), ainsi qu'une liste détaillée d'hôtels, campings, chambres d'hôtes.

10) DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est transmis uniquement sur support informatique. Il doit comporter tous les renseignements nécessaires à la préparation de l'organisation du déplacement.

Tous les efforts réalisés par l'organisation dans la démarche du développement durable sont l'objet d'une large communication.

Tous les documents seront établis sous format numérique permettant le remplissage informatique.

Les inscriptions à la compétition et la composition des équipes s'effectuent uniquement sur le site de gestion nationale «Gestarc» par les commissions techniques départementales, seules habilitées à le faire, de même que toutes les prestations proposées par l'organisateur (repas, hébergements collectifs, souvenirs de la manifestation, etc...).

Il comprend obligatoirement :

- Un plan ainsi que le détail des différentes possibilités d'accès. Il sera rappelé l'intérêt éco-responsable d'utiliser les transports collectifs ou le covoiturage.
- Un plan des installations, ainsi qu'un plan d'accès (voir Chapitre 8)
- Une fiche hébergement listant les différentes possibilités et coordonnées (campings, chambres d'hôtes, hôtels...), accompagnée d'une fiche descriptive des éventuels hébergements collectifs gérés par les organisateurs afin de les mettre en valeur.
- Une fiche restauration détaillant les menus et prix des différents repas.
- Une fiche présentant les horaires des différents temps forts du week-end (greffe, repas, réunions, vins d'honneur, etc...).
- Une fiche «Libre Expression». Devant les difficultés rencontrées pour tenir une réunion regroupant tous les responsables départementaux, les départements peuvent s'exprimer au travers de cette fiche. La C.N.S. s'engage à analyser consciencieusement l'ensemble



Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane Cahier des Charges Technique

des remarques qui lui seront transmises, et à y apporter des réponses ou commentaires dans les meilleurs délais.

- Une fiche de rappels et recommandations importantes.
- Il sera rappelé que les chèques doivent émaner des comités départementaux respectifs. (simplicité de traitement, garantie, respect de la hiérarchie et de l'information).

Il peut comprendre :

- Une fiche de rachat de matériel
- Le détail des animations et visites possibles.
- Une fiche de présentation des clubs du département.
- Une brochure descriptive des spécificités locales.
- Tout autre document nécessaire au bon déroulement du week-end.

Le dossier d'inscription sera transmis pour validation à la C.N.S. trois mois avant la date de la rencontre, qui transmettra à l'échelon national pour obtenir le bon à tirer "BAT" (veiller au respect de la taille de caractères et à la charte graphique UFOLEP). En cas de non-respect de ces dispositions, l'UFOLEP nationale ne versera pas, au comité organisateur, les participations financières prévues.

L'UFOLEP nationale transmettra le dossier d'inscription aux départements concernés deux mois avant la date de la rencontre. Les inscriptions et réservations doivent être réalisées au moins un mois avant la date de la rencontre. Le règlement doit être retourné au comité organisateur dans ce même délai.

11) DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont publiés chaque année dans les règlements financiers des dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales. Ils feront l'objet d'une facturation globale directement par l'échelon national à chaque comité départemental.

12) DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les tirs classiques se dérouleront le matin et le parcours 3D l'après-midi.

Selon la taille du pas de tir, et/ou le nombre de participants, la moitié des concurrents pourra tirer le matin en tir classique et l'autre moitié sur le parcours, et inversement pour l'après-midi. Dans cette hypothèse, la CNS veillera à ce que tous les sarbatains d'une même catégorie tirent dans les mêmes conditions.

Les cibles devront être mises en place de façon à ce que la sécurité des concurrents soit maximum.

Les matériaux constituant la ciblerie peuvent être de différentes matières (mousse, paille, etc...) en fonction de la configuration du terrain.

Une vérification du matériel est effectuée préalablement aux différents tirs, accompagnée de la vérification des licences.



Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane Cahier des Charges Technique

Dans une démarche éducative et sportive, il est nécessaire de prévoir des activités annexes, culturelles, ludiques ou sportives tout au long du week-end ; c'est l'occasion de montrer notre vocation multisports, et de faire découvrir de nouvelles disciplines. Une activité sarbacane notamment est la bienvenue.

13) ARBITRAGE

Une réunion **obligatoire** de tous les arbitres est réalisée le samedi après-midi avec visite du parcours 3D.

Le département organisateur devra fournir à la CNS la liste des arbitres du département et éventuellement de la région (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse E-mail).

La C.N.S. se charge de compléter la liste avec des arbitres de d'autres départements.

Il est rappelé arbitres de faire respecter impérativement les règlements et de les respecter eux-mêmes. (Respect des consignes sur le comportement, l'alcool, tabac, cigarette électronique, téléphone, l'occupation des zones, etc...). Un récapitulatif est effectué lors de la réunion du samedi.

14) INDEMNISATIONS OFFICIELS

Les repas et hébergements des arbitres et officiels peuvent être pris en charge par le comité organisateur (en fonction du budget alloué) sur financement national versé au département organisateur.

Le calcul du nombre de tickets repas nécessaire, incombe à la C.N.S. qui les réservera auprès du comité organisateur. Celui-ci les tiendra à sa disposition le samedi après-midi.

Pour privilégier la convivialité ainsi que les facilités de déplacement, le choix de l'hébergement des arbitres et officiels est laissé à la convenance de chacun. Afin de procéder à leur indemnisation, il leur sera demandé un justificatif.

Le comité organisateur se charge de collecter les éléments nécessaires à l'indemnisation des arbitres et officiels, établira le récapitulatif des versements à effectuer, et enverra un double à la CNS. La CNS pourra en cas de besoin suppléer cette action.

15) GENERALITES

Il est préférable d'afficher des documents collectifs plus grands, plutôt que de multiplier la distribution individuelle.

Sur le site, la circulation des personnes à mobilité réduite est à faciliter.

Si nécessaire, le plan de situation fourni dans le dossier, mentionnera les passages adaptés.

Afin de garder un esprit en faveur du développement durable, le comité d'organisation favorise l'économie locale, tant dans le choix des cadeaux souvenir de la rencontre, que pour la partie



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

alimentaire de la manifestation. Il privilégie une gadgeterie en matière recyclée ou recyclable et ou issue de production locale ou équitable, des tee-shirts en coton bio et éthique ou en coton recyclé.

Des expositions sur différents sujets comme le dopage, l'alcool ou encore "l'eau une énergie sportive précieuse" sont disponibles dans vos délégations départementale et régionale UFOLEP, n'hésitez pas à vous renseigner et à les utiliser.

Le comité d'organisation veille au nettoyage et à la remise en état d'origine des lieux après la manifestation.

Recommandations importantes concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite sur le parcours ou le pas de tir. Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire.

Ce cahier des charges technique est complété par le cahier des charges financier des manifestations nationales fourni par l'Ufolep Nationale qui précise entre autres :

- la contribution financière fédérale,
- le rôle des différentes parties prenantes,
- l'importance de la dimension communication des événements,
- l'ensemble des outils à votre disposition,
- les postes organisationnels autour de la pratique sportive : alimentation, ...
- les modalités d'identification des officiels (nationaux et locaux), sachant que les officiels locaux sont à prioriser.

Bon pour accord
(Parapher toutes les pages)

Signature



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

ANNEXE : extrait du guide d'utilisation et d'arbitrage sarbacane UFOLEP

6. RASSEMBLEMENT NATIONAL SARBACANE

Le Rassemblement National Sarbacane est organisé en parallèle au Rassemblement National Jeunes Tir à l'arc. Il totalise les résultats obtenus sur deux tirs différents : un tir classique salle et un tir en parcours sur cibles 3D animalières. Il comprend un classement individuel par catégorie, ainsi qu'un trophée par équipe.

6.1. Participants

Le quota de sarbatains par département est déterminé en fonction du nombre de places disponibles dans la structure d'accueil et du nombre de départements déclarant l'activité lors des recensements annuels.

La répartition est fixée par la CNS, et se compose de 50% de jeunes (entre 11 et 16 ans), et 50% d'adultes (17 ans et plus).

6.2. Catégories

Les catégories sont au nombre de 14, liées aux tranches d'âge, sexes et calibres de sarbacane.

JEUNES	11 / 12 ans Masculin et Féminin 13 / 14 ans Masculin et Féminin 15 / 16 ans Masculin et Féminin
ADULTES	17 / 25 ans Masculin et Féminin – diamètre \leq 0,40 pouces 17 / 25 ans Masculin et Féminin – diamètre $>$ 0,40 pouces 26 ans et plus Masculin et Féminin – diamètre \leq 0,40 pouces 26 ans et plus Masculin et Féminin – diamètre $>$ 0,40 pouces

6.3. Déroulement

Les tirs classiques se dérouleront le matin et le parcours l'après-midi.

Selon la taille du pas de tir, et/ou le nombre de participants, la moitié des concurrents pourra tirer le matin en tir classique et l'autre moitié sur le parcours, et inversement pour l'après-midi. Les départs seront tirés au sort.

La réglementation du matériel et d'arbitrage du tir classique s'applique à la rencontre.

a. Tir Classique

Trois séries de 10 volées de 5 traits sur blason classique tricolore de 3 zones, 2min30 par volée.

Distances de Tir, Hauteurs et Diamètres des blasons :



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

11 / 12 ans	5 mètres	130 cm +/- 6%	3 cm / 6 cm / 9 cm
13 / 14 ans 15 / 16 ans	7 mètres	130 cm +/- 6%	3 cm / 6 cm / 9 cm
17 / 25 ans 26 ans et plus	10 mètres	145 cm +/- 6%	3 cm / 6 cm / 9 cm

Pour la gestion du pas de tir, se reporter au chapitre du « Tir Classique »

b. Parcours 3D

Parcours sur 16 cibles animalières en 3D, 3 traits à tirer en 1 minute sur chaque cible. Chaque trait planté dans la cible rapporte 10 points, soit un total maximum de 480 points. Le refus d'un trait compte zéro.

Chaque peloton sera composé au maximum de 5 sarbatains, dont obligatoirement deux adultes.

Distances de tir inconnues en fonction de la catégorie d'âge :

11 / 12 ans	Entre 4 et 6 mètres	Piquet Vert
13 / 14 ans 15 / 16 ans	Entre 6 et 8 mètres	Piquet Bleu
17 / 25 ans 26 ans et plus	Entre 8 et 12 mètres	Piquet Jaune

Projectiles : Seuls les projectiles de cibles (pointus) doivent être utilisés sur cibles, à savoir : traits, clous, traits bois, papier. Les projectiles doivent être capables de se planter sans endommager exagérément la cible (au moins le temps d'une compétition) et permettre une précise évaluation des points réalisés. Le poids et la longueur des fléchettes sont libres. Le diamètre maximum autorisé de la pointe est de 5 mm. Un projectile ne doit posséder qu'une seule pointe. En cas de plantage d'un projectile dans un autre, son score est celui du projectile dans lequel il s'est planté même s'il touche au blason. Tout projectile avec une pointe aplatie est interdit (lancette, rasoir, etc...)

6.4. Classement

a. Individuel

La somme des résultats obtenus à chaque épreuve permet d'établir un classement individuel par catégories d'âge, de sexe et de calibre de sarbacane, soit un total de 14 catégories.

b. Par équipe

Un challenge par équipe, remis en jeu chaque année, est attribué à l'équipe composée d'un jeune (11 à 16 ans) et d'un adulte (17 ans et plus) totalisant les meilleurs scores, toute catégorie d'arme confondue.

La composition des équipes est déclarée lors de l'inscription.